AGGLO-BOULONNAIS.FR

MOBILITÉ

Covoiturage

Soucieuse d'apporter des solutions pragmatiques à la limitation de la voiture solo, l'agglomération boulonnaise a développé deux aires de covoiturage à des endroits stratégiques du territoire, à proximité immédiate des autoroutes.

Deux aires de covoiturage

Ces deux zones étant déjà utilisées de manière spontanée pour le partage de véhicules, l'agglomération boulonnaise a souhaité les officialiser via 2 aires de covoiturage pratiques, accessibles et sécurisées.

Elles ont été réalisées avec une approche environnementale forte : places de stationnement non bitumées, plantation de végétations, candélabres solaires et système de gestion des eaux pluviales.

Soucieuse de répondre à une demande de plus en plus forte pour ce mode de déplacement mutualisé, l'agglomération travaille d'ores et déjà à une extension de l'Aire de la Poterie, ainsi qu'à une partie aérienne consacrée aux covoitureurs au niveau du futur parking relais situé à l'entrée de Capécure.



L'aire de la Trésorerie - Échangeur 33 - A16 :

37 places, 1 place PMR et 1 abri pour les vélos avec portiques.



L'aire de la Poterie - Échangeur 32 - A16

45 places, 3 place PMR et 1 abri pour les vélos avec portiques.



L'aire de la Poterie 2 - Échangeur 32 - A16

23 places, 2 place PMR.



f (https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)

(https://twitter.com/aggloboulonnais)

(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)

(http://instagram.com/aggloboulonnais)

in (https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-

agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon 62321 Boulogne-sur-Mer Tel: 03 21 10 36 36

> @ nous CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- > PLAN DU SITE

- MARCHÉS PUBLICS
 ACCESSIBILITÉ
 MENTIONS LÉGALES
 PROTECTION DES DONNÉES
 OFFRES D'EMPLOI
- > GESTION DES COOKIES